



CHAMPIONNAT DU VAR DES VÉTÉRANS ET SENIORS-PLUS REGLEMENT

ARTICLE I : Conditions générales

- 1.1. **Validité du règlement** : le présent règlement est applicable à partir de la saison 2024/2025 et jusqu'à ce qu'un nouveau ne l'annule.
- 1.2. **Organisation du tournoi** : le Championnat du Var des Vétérans et Seniors-plus est organisé chaque année, il se déroule sur 7 après-midi. Le Comité Varois confie son organisation à un responsable qui se charge de trouver des clubs organisateurs pour chaque ronde ou un seul club organisant toutes les rondes. Le comité directeur du CVE peut décider d'organiser deux tournois : un Championnat du Var Ouest et un Championnat du Var Est.
- 1.3. **Conditions de participation** : tout joueur licencié A à la FFE peut y participer à condition d'avoir l'âge requis. Les titres de champion sont attribués au meilleur joueur de chaque catégorie. Les joueurs qui auront l'âge de 50 ans¹ dans l'année du tournoi, peuvent participer sans obtenir le titre.
- 1.4. **Droits d'inscription** : ils sont fixés par le Comité Varois des Echecs.

ARTICLE II : Déroulement du tournoi

- 2.1. **Formule du tournoi** : le tournoi est un open au système suisse en 7 rondes. La cadence est de 1h30 + 30s par coup. Cette cadence peut être adaptée à 60 min + 30s par coup si la disponibilité de la salle l'exige.
- 2.2. **Règles du jeu** : les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur.
- 2.3. **Bye** : tout joueur peut prendre un seul 'Bye' d'un demi-point pendant les premières cinq rondes. Il doit impérativement prévenir l'arbitre principal au plus tard avant le début de la ronde précédente.
- 2.4. **Retard** : Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

¹ Ces joueurs ont la catégorie S50 selon le règlement de la FIDE qui permet de participer au championnat d'Europe S50 et au championnat du Monde S50.



COMITÉ VAROIS DES ÉCHECS

2.5. **Forfaits** : un joueur dans l'impossibilité de se déplacer doit prévenir l'arbitre.

2.6. **Nullité** : Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Il n'y a pas d'interdiction de proposition de nullité.

ARTICLE III : Appariements et classements

3.1. **Appariements** : les appariements sont effectués selon le système Suisse.

3.2. **Classements et départages** : Le classement est d'abord établi en fonction du nombre de points. Les éventuels ex-æquo sont départagés dans l'ordre par le Buchholz tronqué, la Nombre des Victoires et la Performance.

ARTICLE IV : Prix

4.1. **La liste des prix** : elle est affichée au moins avant la troisième ronde du tournoi. Les prix sont partagés entre les ex-æquo. Ils ne sont pas cumulables.

ARTICLE V : Arbitrage

5.1. **Arbitre** : l'arbitre est choisi par le Comité Varois des Échecs en accord avec l'organisateur. Il doit au moins être AFO-1.

5.2. **Publication des résultats** : l'arbitre a l'obligation supplémentaire d'envoyer dans les plus brefs délais :

- les résultats du tournoi : grilles américaines, classements au directeur technique du CVE avec une copie au président du CVE et au responsable du site internet du CVE.
- les boules papis sur le site de la F.F.E.